

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
2 Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

délibération :
D2025-7-3

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 26

Votants : 34

**Objet : Finances Fonds de
concours voirie**

L' an deux mille vingt cinq, le mardi 15 juillet à 19 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 08 Juillet 2025

Titulaires : Madame ARNAUD Magdalena, Monsieur ATTOU Yves, Madame BAILLY Christiane, Monsieur BARATON Yvon, Madame BECHY Sandrine, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur CAILLET Patrick, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur LEGERON Vincent, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SIRAUD Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame CARVALHO DA SILVA Marie-Isabelle

Pouvoirs :

Madame BERNARDEAU Lydie a donné pouvoir à Monsieur OLIVIER Pascal
Monsieur CLEMENT Philippe a donné pouvoir à Madame HAYE Nadia
Monsieur DELIGNÉ Thierry a donné pouvoir à Monsieur FRADIN Jacques
Madame JUNIN Catherine a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Loïc
Monsieur MEEN Dominique a donné pouvoir à Madame CHAUSSERAY Francine
Monsieur PETORIN Patrick a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Lionel
Monsieur SISSOKO Ousmane a donné pouvoir à Madame TAVERNEAU Danielle
Madame TRANCHET Myriam a donné pouvoir à Madame BAILLY Christiane

Absent(s) : Monsieur BARANGER Johann, Monsieur DEDOYARD Philippe, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur FAVREAU Jacky, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur LIBNER Jérôme, Madame MARSAULT Annie, Monsieur POUSSARD Yves, Madame TEXIER Valérie

Excusé(s) : Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur CLEMENT Philippe, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TRANCHET Myriam, Monsieur DEMOUGEOT Emmanuel

Secrétaire de Séance : Monsieur Yves ATTOU

VU la compétence voirie d'intérêt communautaire ;

VU l'article L 5214-16 du CGCT permettant à une commune, membre d'une communauté de communes de verser à celle-ci, un fonds de concours pour contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'un équipement, le montant du fonds ne pouvant excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire du fonds, hors subventions ;

VU le règlement du fonds de concours approuvé par le conseil communautaire en date du 23 avril 2024 ;

VU l'accord cadre pour travaux de revêtement de voirie attribué à l'entreprise Eiffage le 25 février 2025 ;

VU les enveloppes de crédits pour travaux de voirie attribuées à chaque commune membre ;

CONSIDERANT que la communauté de communes perçoit le FCTVA pour les dépenses d'équipement de voirie ;

CONSIDERANT que le plan de financement est établi hors taxe ;

Monsieur le Président, expose :
Mesdames et messieurs,

Des travaux supplémentaires et exceptionnels ont été sollicité par les communes de Verruyes, Pamplie, Le Beugnon-Thireuil, Saint-Christophe-sur-Roc, Le Busseau, Scillé, Surin et Saint-Pardoux-Soutiers. Ces communes ont donné leur accord respectif pour verser un fonds de concours à la Communauté de communes Val de Gâtine afin de pouvoir abonder aux montants de travaux de voirie sur chacun de ces communes.

Les fonds de concours versés par ces communes seraient les suivants :

VERRUYES	TTC	HT		TTC	HT
Travaux	36 005,49	30 004,58	Autofinancement CCVG	24 734,00	20 611,67
			Fonds de concours	11 271,49	9 392,91
TOTAL	36 005,49	30 004,58	TOTAL	36 005,49	30 004,58

PAMPLIE	TTC	HT		TTC	HT
Travaux	31 932,33	26 610,28	Autofinancement CCVG	24 068,00	20 056,67
			Fonds de concours	7 864,33	6 553,61
TOTAL	31 932,33	26 610,28	TOTAL	31 932,33	26 610,28

LE BEUGNON THIREUIL	TTC	HT		TTC	HT
Travaux	41 586,22	34 655,18	Autofinancement CCVG	36 338,00	30 281,67
			Fonds de concours	5 248,22	4 373,52
TOTAL	41 586,22	34 655,18	TOTAL	41 586,22	34 655,18

ST CHRISTOPHE	TTC	HT		TTC	HT
Travaux	13 439,74	11 199,78	Autofinancement CCVG	11 228,00	9 356,67
			Fonds de concours	2 211,74	1 843,12
TOTAL	13 439,74	11 199,78	TOTAL	13 439,74	11 199,78

LE BUSSEAU	TTC	HT		TTC	HT
Travaux	42 108,48	35 090,40	Autofinancement CCVG	37 768,00	31 473,33
			Fonds de concours	4 340,48	3 617,07
TOTAL	42 108,48	35 090,40	TOTAL	42 108,48	35 090,40

SCILLE	TTC	HT		TTC	HT
Travaux	8 640,89	7 200,74	Autofinancement CCVG	7 696,00	6 413,33
			Fonds de concours	944,89	787,41
TOTAL	8 640,89	7 200,74	TOTAL	8 640,89	7 200,74

SURIN	TTC	HT		TTC	HT
Travaux	40 267,90	33 556,58	Autofinancement CCVG	24 485,00	20 404,17
			Fonds de concours	15 782,90	13 152,42
TOTAL	40 267,90	33 556,58	TOTAL	40 267,90	33 556,58

ST PARDOUX SOUTIER	TTC	HT		TTC	HT
Travaux	78 807,60	65 673,00	Autofinancement CCVG	51 406,00	42 838,33
			Fonds de concours	27 401,60	22 834,67
TOTAL	78 807,60	65 673,00	TOTAL	78 807,60	65 673,00

CHAMPDENIERS	TTC	HT		TTC	HT
Travaux	36 106,16	30 088,47	Autofinancement CCVG	30 764,00	25 636,67
			Fonds de concours	5 342,16	4 451,80
TOTAL	36 106,16	30 088,47	TOTAL	36 106,16	30 088,47

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité de :**

- **SOLLICITER** un fonds de concours exceptionnel auprès des communes concernées ci-dessus
- **AUTORISER** le Président, ou son représentant par délégation, à signer tout document afférent
- **DIRE** que la recette sera portée au compte 13241 du budget principal

Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0

Le secrétaire de séance

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Yves ATTOU



Emis le 15/07/2025
Publié le 16/07/2025
Transmis en sous-préfecture le 16/07/2025

Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

